



Communiqué de presse



Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs, Linguistiques et de Formation en Langues

## L'impact de la réforme de la formation professionnelle sur les formations linguistiques en immersion

**Entrée en vigueur au début de l'année 2015, la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle a pour objectif de favoriser le développement des compétences et de la compétitivité des entreprises, tout en donnant à chaque individu l'envie et le droit de se former. Toute formation se doit désormais d'être qualifiante, certifiante ou diplômante. Les formations linguistiques en allemand, anglais, espagnol et en français ont finalement été déclarées éligibles au CPF.**

**En ce début d'année 2016, quel est le bilan de cette réforme sur les formations en langue et plus particulièrement, en immersion ? L'UNOSEL a enquêté.**

**Paris, le 26.01.2015** - L'UNOSEL, l'Union Nationale des Organisations des Séjours Educatifs, Linguistiques et de formation en Langues, qui compte onze adhérents dans le domaine de la formation professionnelle en langue en immersion et qui possède une expertise spécifique sur la question des séjours linguistiques à l'étranger en général, a réalisé un sondage auprès d'un panel de 1014 professionnels partis en immersion.

Si la maîtrise d'une langue étrangère est un atout professionnel certain, il est reconnu que le meilleur mode d'apprentissage en termes d'efficacité et de rapidité d'acquisition est celui qui consiste à réaliser une formation linguistique en immersion dans un pays étranger.

Elle permet en effet de progresser plus rapidement, de gagner en aisance à l'oral, tout en s'ouvrant à l'interculturel et en échangeant avec des pairs de toutes nationalités. En conséquence, tout apprenant y gagne en compétence professionnelle, augmente sa compétitivité et enfin, se donne les moyens de saisir de nouvelles opportunités professionnelles.

### Contacts presse :

Virginie Hunzinger - [vhunzinger@capetcimepr.fr](mailto:vhunzinger@capetcimepr.fr) – 01 55 35 08 18

Anne Plaisance - [aplaisance@capetcimepr.fr](mailto:aplaisance@capetcimepr.fr)



Communiqué de presse



Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs, Linguistiques et de Formation en Langues

En matière de formation linguistique en immersion, les salariés et les demandeurs d'emploi ont le choix entre une formation en langue générale ou professionnelle et ce, soit au sein d'un établissement international, soit chez un professeur. 75 % d'entre eux décident d'apprendre l'anglais, 6 % l'espagnol, 4% l'allemand. En 2015, les destinations les plus prisées ont été la Grande-Bretagne (38%), l'Irlande (21%), autres pays (15%), USA-Canada (10%), l'Espagne et Malte (6%), l'Allemagne (4%). « *Nous estimons que 15 000 adultes se rendent chaque année à l'étranger pour se former en langue dans le cadre de la formation continue* », explique Sabine Bonnaud, Administratrice, Responsable Commission Séjours Linguistiques Adultes UNOSEL, Responsable des Séjours Linguistiques –FORMALANGUES.

La réforme de la formation professionnelle permet d'offrir une formation à chaque salarié et à chaque demandeur d'emploi dans l'objectif de sécuriser tout parcours professionnel. Les entreprises ont désormais plus d'autonomie dans le choix de leur formation et moins d'obligations fiscales. Par ailleurs, l'apprenant est responsable de sa démarche dans le cadre du CPF. Enfin, elle a eu pour conséquence de rehausser la qualité des formations puisque ces dernières sont qualifiantes, certifiantes ou diplômantes.

Le DIF (Droit Individuel à la Formation) est devenu le CPF (Compte Personnel de Formation). Chaque salarié cumule 24 heures de formation par an pendant les cinq premières années.

En langue, les tests TOEIC®, TOEFL, DCL, BULATS, BRIGHT LANGUAGE sont éligibles au CPF. Et les formations en langue, y compris les séjours linguistiques en immersion peuvent également être financées dans le cadre du CIF, du Plan de formation de l'entreprise et enfin, des dispositifs de Pôle emploi. L'UNOSEL conseille de commencer par identifier son OPCA, une structure qui assure la gestion du financement de la formation professionnelle, de choisir ensuite sa formation certifiante au sein d'un organisme, puis de se connecter à son compte en ligne et enfin, de compléter son dossier de prise en charge. Marc Chevallier, Administrateur, Dirigeant de YOU'RE WELCOME ajoute : « *L'organisme de formation choisi a pour vocation de faciliter le montage des dossiers CPF.* »

#### Contacts presse :

Virginie Hunzinger - [vhunzinger@capetcimepr.fr](mailto:vhunzinger@capetcimepr.fr) – 01 55 35 08 18  
Anne Plaisance - [aplaisance@capetcimepr.fr](mailto:aplaisance@capetcimepr.fr)



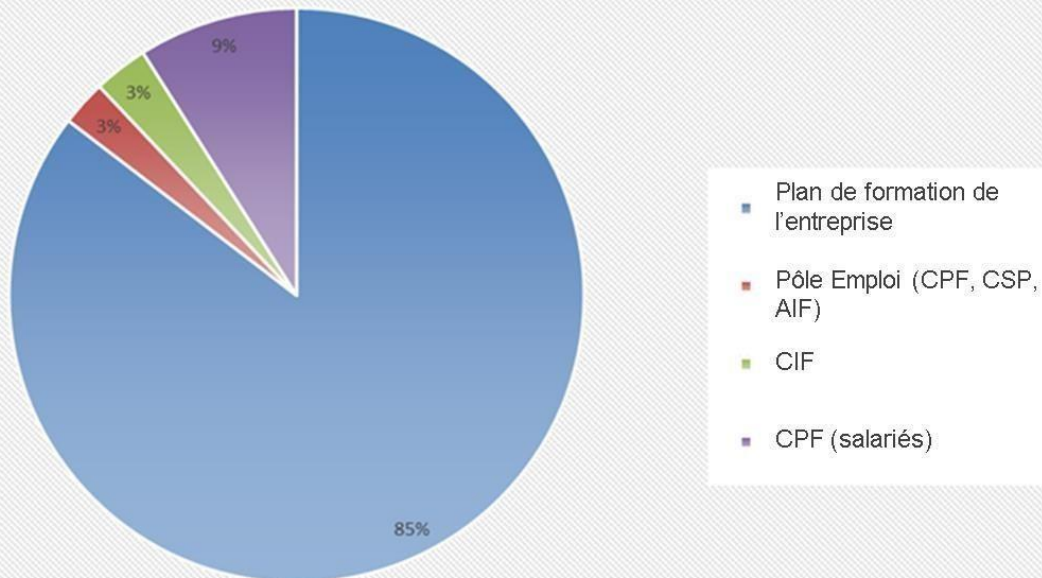
Communiqué de presse



Union Nationale des Organisations de Séjours Educatifs, Linguistiques et de Formation en Langues

L'UNOSEL, dont les adhérents sont labellisés et habilités à produire tous les documents nécessaires au montage des dossiers de formation professionnelle a interrogé 1014 bénéficiaires. En 2015, 85% de ces personnes sont passées par le Plan de formation d'entreprise, 9% par le CPF (salariés), 3% via Pôle emploi (CPF, CSP, AIF) enfin, 3% par le CIF.

### Répartition par type de formation en pourcentage pour l'année 2015



La reprise des demandes de formations en langue en immersion a eu lieu tard, à partir du second semestre 2015, suite à un manque de clarté de la réforme, à des problèmes de financement, à la reconnaissance tardive des certifications - qui ont eu pour conséquence un attentisme de la part des entreprises et des salariés.

Néanmoins, et d'un point de vue positif, la réforme de la formation professionnelle n'a pas négligé le financement des formations linguistiques en immersion à l'étranger. De plus, le CPF, qui ne nécessite pas l'accord des employeurs hors temps de travail, permet la prise en charge des frais de transport et d'hébergement par certains OPCA. Une très belle opportunité de se former en 2016 !

#### Contacts presse :

Virginie Hunzinger - [vhunzinger@capetcimepr.fr](mailto:vhunzinger@capetcimepr.fr) – 01 55 35 08 18

Anne Plaisance - [aplaisance@capetcimepr.fr](mailto:aplaisance@capetcimepr.fr)



Communiqué de presse



Les adhérents de l'UNOSEL spécialistes des séjours linguistiques en immersion pour adultes sont : [Action Séjours](#), [ATL](#), [CLC](#), [English For Success](#), [Effective](#), [Formalanguages](#), [Langue et Nature](#), [Lingua Institut](#), [Nacel](#), [OISE](#) et [You're Welcome](#).

**A propos de l'UNOSEL :** [www.unosel.org](http://www.unosel.org)

Avec 65 organismes labellisés et plus de 35 ans d'existence, l'UNOSEL est le premier organisme à professionnaliser l'activité des séjours linguistiques, éducatifs et les formations en langues. A ce titre l'UNOSEL a créé le premier label de certification de la profession : le label UNOSEL. L'UNOSEL représente 61 000 séjours linguistiques jeunes et adultes, 446 000 participants à des voyages scolaires éducatifs, 46 000 séjours éducatifs, 18 000 participants professionnels aux cours de langues en France en 2014.

### Contacts presse :

Virginie Hunzinger - [vhunzinger@capetcimepr.fr](mailto:vhunzinger@capetcimepr.fr) – 01 55 35 08 18

Anne Plaisance - [aplaisance@capetcimepr.fr](mailto:aplaisance@capetcimepr.fr)